



PREGNY-CHAMBÉSY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 17 JANVIER 2023 À 19H00, À LA MAIRIE

Présents : M. THURNHERR Laurent, Président
Mme JULIEN Isabelle, Vice-Présidente
M. ANTILLE Jean-René, Deuxième Vice-Président

Mmes et MM. BASILIO Pedro, CONWAY Steven, FREY Edith,
GRANDJEAN Dominique, HAENNI Nicolas, KÖSSLER Catherine,
LAUBER Robin, LETESTU André-Charles, MACH Laura,
OESTREICHER Yves, PASCHE Sonia, PATTYN Dominique

Excusés : Mmes CHANTRANUWATANA Charavee, FAIGAUX Pauline
JUILLERAT Linda, SCHNELL Martalicia

Assistent : M. PASCHE Philippe, Conseiller administratif, Maire
Mme RASMUSSEN Isabelle, Conseillère administrative
M. SCHWARM Philippe, Conseiller administratif
M. CZECH Alexandre, Secrétaire général
Mme SIERRO Elodie, Procès-verbaliste

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022
2. Communications du bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions
 - 4.1 Aménagement & environnement du 07.12.2022
 - 4.2 Aménagement & environnement du 10.01.2023
5. Délibérations
 - 5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'études d'un montant de CHF 150'000.-- (cent cinquante mille) TTC destiné au financement des études (phase SIA 31-33) du projet de renaturation et de réaménagement du Nant des Châtaigniers, secteur de la future Résidence des Seniors – ruisseau du Vengeron
6. Motions
7. Résolutions
8. Pétitions
9. Interpellations
10. Propositions du Conseil administratif

11. Propositions individuelles et questions
12. Divers
13. Questions du public

* * *

Le Président, M. Thurnherr, ouvre la séance à 19h et souhaite la bonne année et la bienvenue aux personnes présentes. Mme Chantranuwatana, Faigaux, Juillerat et Schnell sont excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022

Mme Pasche propose une modification au PV :

- Page 9 : le Chalet de l'Ours est traité dans le point 3.15, aménagement et environnement. Toutefois il fait partie des finances.

M. Pasche

- Page 13 : si Mme la Présidente de la cohésion sociale l'accepte, alors qu'il est écrit « A la demande d'un commissaire, M. Pasche explique que Pregny-Chambésy a officiellement annoncé son retrait de La Ruche », M. Pasche précise que la commune n'a pas quitté La Ruche, mais le groupe de travail qui gère le projet de bâtiment.

Le procès-verbal du 6 décembre 2022, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité (14 voix).

2. Communications du bureau

Néant.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Annonce de décès (M. Philippe Pasche, maire)

M. Pasche, après avoir demandé au conseil de se lever, annonce le décès de Mme Monique Monney, épouse de M. Serge Monney, ancien conseiller municipal de 1991 à 2011, le 6 janvier dans sa 69^e année, de M. Killian Jim Lynch, fils de Véronique Lynch, ancienne conseillère municipale de 1999 à 2007, le 11 janvier à l'âge de 33 ans, et de Mme Flor Torres Acosta, maman de la conseillère municipale Martalicia Schnell, le 12 janvier dans sa 79^e année. Une minute de silence est adressée en leur mémoire. Puis M. le Maire adresse aux commissaires et à leur famille tous ses vœux de bonheur, de prospérité et de santé.

3.2 Cohésion sociale (M. Philippe Pasche, maire)

M. Pasche rappelle que la commune n'a pas quitté La Ruche, mais la gestion et le projet de rénovation du chalet de Salvan. Le souhait est de continuer de travailler avec la Ruche, ou du moins l'association et, s'ils le souhaitent, mettre le chalet de l'Ours à disposition, sous une forme financière à définir. La condition donnée pour l'organisation de camps demande que les communes Collex-Bossy et Bellevue soient également ouvertes à notre proposition, quitte à revoir les quotas de disponibilité des autres communes partenaires.

3.3 **Sécurité & mobilité** (M. Philippe Pasche, maire)

M. Pasche annonce qu'un point police a été mené le 16 janvier dernier au sujet de la police municipale du Grand-Saconnex. De nombreuses interventions concernant des véhicules gênant chantiers et véhicule tampons, surtout lors du mois de novembre, ont été menées. Plusieurs campagnes, notamment à la rentrée scolaire, ont eu lieu et ont résulté sur plusieurs amendes d'ordre. Un accident de la circulation est survenu le 11 janvier dernier au chemin des Cornillons, route de Lausanne, avec uniquement des dégâts matériels, dû à une priorité non accordée lors de la panne des feux. La présence dissuasive de policiers en présence de cambriolage durant les fêtes et la prévention pour les habitants a eu un retour positif. Les patrouilles renforcées ont été prolongées jusqu'à la fin du mois de janvier.

Concernant la modification de la loi pour les notifications des actes de poursuite, qui sont désormais de compétence communale, elles seront effectuées pour la commune par la police municipale du Grand-Saconnex.

Au sujet de la société Python Sécurité, aucune incivilité notable n'a été relevée durant les fêtes. Un tag a toutefois été découvert à la gare CFF le 4 janvier et les autres notifications concernent des portes ou fenêtres laissées ouvertes à l'école de la Fontaine et à la salle communale.

Pour la police cantonale, l'état est calme malgré quelques cambriolages commis entre la dernière séance du mois de novembre et le début de l'année.

Des modifications sont à noter dans la compagnie cp41. MM Jean-Louis Dotta et Diego Franzetti sont nommés caporaux au 1^{er} janvier 2023. M. Marc Hemmeler est retraité de la compagnie au 3 janvier 2023, ainsi que M. Thomas Fresard. M. Eric David quitte la compagnie pour des motifs professionnels au 3 janvier 2023.

Une enquête publique est menée sur la réglementation de stationnement au chemin des Cornillons 43 devant la chapelle de la paroisse protestante. Une demande de modification de la réglementation du stationnement sur leur parcelle a été déposée auprès de l'office cantonal des transports. Elle souhaite abroger la limitation de quatre heures de stationnement et y installer un signal d'interdiction de parquer, selon le point 2.50 des CR. Le signal serait muni d'une plaque comportant le texte « réservé visiteurs chapelle protestante ». La commune doit rendre un préavis sur le délai de la mise à l'enquête publique et une rencontre avec le responsable immobilier de l'église protestante pour Genève a eu lieu la veille, soit le 16 janvier. Il en est ressorti que ce parking sera réservé aux utilisateurs de la chapelle, toutefois le responsable reste ouvert à toute discussion pour des propositions d'agrandissement et de mutualisation du parking avec la commune en tant que partenaire.

Concernant Genève Aéroport, M. André Schneider, directeur de l'aéroport de Genève, invite les conseillers à visiter les infrastructures et à dialoguer. Cette séance se tiendra le jeudi 30 mars de 18h à 20h. En cas d'intérêt, il est nécessaire de s'inscrire auprès du secrétariat.

Pour mémoire, le 25 novembre dernier, la Confédération a approuvé les modifications de règlement d'exploitation de l'aéroport de Genève. Ce document intègre désormais les objectifs de la fiche Plan Sectoriel concernant l'Infrastructure Aéronautique (PSIA). Pour rappel, le bruit aérien est limité à la courbe de bruit plafond ainsi qu'un objectif de réduction de bruit à l'horizon 2030. Un recours contre cette décision a été déposé dans les délais par les associations transfrontalières des communes riveraines à l'aéroport. Les recourants sont constitués de 15 communes genevoises dont Pregny-Chambésy, 2 communes vaudoises, 7 communes françaises, 34 associations et fondations ainsi que 80 particuliers.

3.4 **Bâtiments et travaux publics** (Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

Mme Rasmussen adresse également ses vœux aux commissaires et à leur famille.

Sa première communication concerne le parc public de la villa Greta au chemin du Champ-de-Blé 6. Des clôtures ont été commandées afin de sécuriser le parc et définir les zones accessibles au public. La régie prendra contact directement avec le locataire concernant les dates de début des travaux. Un règlement d'utilisation du parc doit être rédigé avec les conditions d'ouverture, de fermeture et les horaires. Le but est de rouvrir le parc au printemps 2023.

Au sujet des tags CFF, une demande d'effacement des graffitis constatés sur le mur qui longe la promenade de la Pierrière a été transmise aux CFF.

3.5 **Sports et culture** (Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

3.5.1 Agenda sportif

Les sorties de ski qui auront lieu le 28 janvier et le 11 février sont complètes. La prochaine et dernière sortie sera fixée au 11 mars, avec l'ouverture des inscriptions à la fin du mois de janvier. Les inscriptions et paiements seront dorénavant prévus en ligne pour l'ensemble de ces prestations.

3.5.2 Agenda Culturel

Un spectacle de théâtre d'improvisation se tiendra le jeudi 16 mars à 20h à la salle communale. Il fait partie de l'agenda culturel présenté lors de la commission sports et culture.

3.6 **Finances** (M. Schwarm, conseiller administratif)

M. Schwarm adresse ses vœux aux commissaires. Sa première communication concerne le chalet de l'Ours, pour lequel le planning des travaux du chalet est respecté. Les travaux de finition sont entamés, au niveau des appareils sanitaires, des revêtements de sols et de murs. S'ensuivront l'installation des luminaires, l'agencement, l'ameublement ainsi que le contrôle électrique et la sécurité incendie. Pour rappel, il y aura un crédit complémentaire, lié à l'investissement voté préalablement. Il a trait à la sécurité incendie et sanitaire et fera l'objet, à la prochaine commission des finances, de la présentation du budget au sujet de l'agencement.

La date de remise du bâtiment est prévue le 15 mars 2023. Le conseil administratif a prévu une soirée à Veysonnaz le vendredi 28 avril. Il s'agit d'une soirée en présence des conseillers municipaux et administratifs. Le lendemain, soit le 29 avril, est prévu une journée portes ouvertes pour la population.

3.7 **Aménagement et environnement¹** (M. Schwarm, conseiller administratif)

M. Schwarm présente quelques chiffres en lien avec le programme d'accompagnement photovoltaïque et de pompe à chaleur. Il y a eu deux éditions, 2021 et 2022. Il s'agissait d'un appel d'offres groupé entre cinq communes, Genthod, Bellevue, Collex-Bossy, Satigny et Pregny-Chambésy. Le chef de groupe des SIG, Antoine Mercier, a partagé un tableau de synthèse.

3.7.1 Panneaux photovoltaïques

¹ Présentation PowerPoint à l'appui

Pour rappel, concernant l'ensemble des installations en 2021, 140 installations ont été menées, dont 37 pour Pregny-Chambésy. Pour l'exercice 2022, 118 installations ont eu lieu à Pregny-Chambésy. Cet appel d'offre avait pour but de mutualiser le processus administratif. L'ensemble des propriétaires ont eu droit à une subvention communale en plus des subventions fédérales. Il s'agit d'un beau travail planaires entre les SIG et les administrations communales. L'objectif, qui était de parvenir à une centaine d'installations, a été dépassé. Une troisième édition est déjà évoquée, mais pour des raisons d'approvisionnement, les séances sont repoussées. D'autres communes envisagent d'utiliser la même méthodologie avec leurs habitants, lorsque l'approvisionnement en panneaux sera plus disponible.

3.7.2 Pompes à chaleur

Quelques chiffres pour présenter le programme des pompes à chaleur. Sur 77 dossiers, 18 sont partis au début du mois de janvier chez les propriétaires, avec 3 offres de recommandations. 28 vont être adressés début janvier aux propriétaires et 31 dossiers doivent être relancés afin d'obtenir deux offres à minima.

Un point négatif de ces appels d'offre groupé concerne les propriétaires en zone 4B protégées. Lorsque l'appel d'offre a été entamé, quelques préavis cantonaux n'entraient pas en matière, prétextant que cela dénaturait le patrimoine. Désormais, une bonne partie des bâtiments « sans intérêt patrimoniaux dans les zones 4B protégées » pourront à l'avenir poser des panneaux photovoltaïques. L'appréciation du « sans intérêt » est toutefois floue, les définitions diffèrent.² Mais il y a une évolution.

3.8 Sortie du Conseil Municipal

Le samedi 7 octobre 2023 aura lieu la sortie du Conseil Municipal. Des détails de la sortie seront communiqués ultérieurement.

4. Rapports des Commissions

4.1 Aménagement & environnement du 07.12.2022 (Rapporteur : Mme Mach)

4.1.1 Audition de l'association 0 waste Switzerland

L'association était représentée par la responsable du canton de Genève, Mme Dorinda Philips. Cette association est à but non lucratif soutenue par l'Etat de Genève et par les SIG dans le projet de réduction du volume de déchets de 25% d'ici à 2025. L'association propose différents supports pour l'information et l'instruction de la population, comme des conférences, ateliers, programmes pour l'école ou coaching de famille, avec des résultats encourageants. Plusieurs communes genevoises font déjà affaire avec leurs services. Une discussion s'est portée sur les actions à mener au sein de Pregny-Chambésy. La nécessité de prendre des décisions a été relevée, mais le choix sur les actions prioritaires est encore difficile à effectuer. La question de l'information à la population s'impose comme primordiale et la commission comptait sur le résultat de la caractérisation des déchets pour orienter au mieux les actions concrètes à venir.

4.1.2 Retour de groupe concernant le budget d'étude pour le Nant des Châtaigniers

Les divers partis sont favorables, bien qu'il soit noté que le budget est élevé. Cela amène des réserves et questions sur la possibilité de procéder par phase, ou mener d'autres études.

4.2 Aménagement & environnement du 10.01.2023

² Plus d'informations dans le document : *Guide pour les installations solaires à Genève*, disponible à l'adresse URL : <https://www.ge.ch/document/energie-guide-installations-solaires-geneve>

(Rapporteur : Mme Mach)

4.2.1 Caractérisation des déchets

Le retour de M. Delcloy concernant la caractérisation des déchets était le point principal de la commission. Elle a eu lieu le 5 décembre 2022, avec la collaboration de son équipe, des conseillers administratifs et plusieurs conseillers municipaux, ainsi que l'aide de M. Ecoffey, qui est grandement remercié. Les résultats sont comparables à ceux retrouvés dans d'autres communes, avec une part de déchets recyclables retrouvés dans les poubelles d'environ 50 à 60% du poids total. Les déchets organiques sont responsables d'environ 30% du total, loin de l'objectif du 1% préconisé par le canton. M. Delcloy conclut la présentation par un tableau qui montre les actions possibles pour améliorer ce score, qui s'ajoute au tableau présenté par la commission lors d'une séance précédente. Le travail va désormais s'articuler autour du développement d'une stratégie communale avec la mise en place d'un calendrier d'action. Un retour des différents groupes est attendu pour la prochaine commission.

4.2.2 Projet de délibération pour un crédit d'étude pour la renaturation du Nant des Châtaigniers

Le crédit proposé a été revu à la baisse. Le conseiller administratif a séparé la partie précédemment allouée aux appels d'offre, reportée dans la phase de réalisation. Ainsi le crédit est lié uniquement aux études nécessaires. Un préavis positif de la part de la commission a été rendu.

4.2.3 Divers

Le renouvellement des panneaux destinés à protéger les zones de compensation écologique a été abordé, ainsi que le fonctionnement du centre de tri et de récupération des Chânavats.

5. Délibérations

5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'études d'un montant de CHF 150'000.-- (cent cinquante mille) TTC destiné au financement des études (phase SIA 31-33) du projet de renaturation et de réaménagement du Nant des Châtaigniers, secteur de la future Résidence des Seniors – ruisseau du Vengeron

M. Antille lit la délibération comme suit :

*Législature 2020-2025
Séance du Conseil municipal du 17 janvier 2023*

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'études d'un montant de CHF 150'000.-- (cent cinquante mille) TTC destiné au financement des études (phase SIA 31-33) du projet de renaturation et de réaménagement du Nant des Châtaigniers, secteur de la future Résidence des Seniors – ruisseau du Vengeron.

Vu le Plan Directeur communal dit de 2e génération (PDCom) en phase de pré-soumission ;

Vu la volonté politique exprimée dans le PDCom d'amplifier les valeurs biologiques et paysagères en milieux naturels et de préserver les surfaces dédiées à la biodiversité tout en adaptant le réseau d'espaces naturels aux besoins de chaque espèce ;

Vu le souhait de renaturer et de réaménager le Nant des Châtaigniers dans un contexte de mise en valeur de la pénétrante de verdure ainsi que des choix environnementaux et de préservation de la biodiversité figurant dans le PDCom ;

Vu la nécessité d'associer cette renaturation avec les aménagements extérieurs du futur projet de construction de logements destinés aux seniors au 22 chemin des Châtaigniers (Résidence Senior) ;

Vu l'obligation de créer un bassin de rétention des eaux pluviales consécutivement à la couverture des courts de tennis 1 et 2 du Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers, situé à proximité ;

Vu la volonté d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le secteur résultant du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ;

Vu les différentes offres reçues permettant d'estimer les coûts d'études comprenant les phases d'avant-projet, projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation de construire, à CHF 150'000.-- (cent cinquante mille) TTC, y compris les frais d'honoraires ;

Vu le préavis favorable de la commission aménagement et environnement du 10 janvier 2023

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Dans sa séance du 17 janvier 2023

décide

par oui, non abstention, (soit à l'unanimité des membres présents)

1. De procéder aux études du projet de renaturation et de réaménagement du Nant des Châtaigniers, secteur de la future Résidence des Seniors – ruisseau du Vengeron, comprenant les phases d'avant-projet, projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation de construire.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 150'000.-- (cent cinquante mille) TTC destiné à ces études.

3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'études sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'études sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon sous la rubrique 615.501.

M. Schwarm³ rappelle que trois commissions y ont été consacrées. Ceci a été discuté dans les groupes. Le crédit présenté est destiné à la renaturation de l'ensemble du Nant des Châtaigniers, volontairement séparé en deux secteurs et deux étapes. Un secteur est lié à la parcelle appartenant à la commune, tandis que Pregny n'est pas entièrement propriétaire de l'autre secteur. Des discussions doivent avoir lieu avec l'ensemble des propriétaires, qui sont pour le moment positives et constructives. Les deux phases expliquent que le crédit, initialement aux environs de CHF 200'000.-, s'élève aujourd'hui à CHF 147'500.- arrondi à CHF 150'000.-. La première phase permettrait de mener les études préliminaires et les études de faisabilité pour les deux secteurs, et la seconde, appels d'offre et réalisation, sera l'objet d'un autre crédit. Si les appels d'offre étaient initialement compris dans la première phase, il a été considéré pour des raisons de logique les envisager lors de la deuxième phase, une fois la faisabilité du projet confirmée.

Le Président ajoute que la commission a précédemment approuvé à l'unanimité.

Mme Kössler demande pour quelles raisons le Nant a été fermé dans les années 1950.

³ Présentation PowerPoint à l'appui

M. Schwarm ignorait qu'il était fermé. Il imagine que ce devait être en rapport aux constructions alentours. S'il n'a pas l'historique, il montre aux conseillers une photo de ces années.

Mme Kössler s'interroge sur l'éventuel remplissage des bancs de sable.

M. Schwarm précise que les études le détermineront. Dans les premiers constats, il semble que l'ensemble du Nant peut être renaturé. Pour exemple, une photographie de la renaturation de Bellevue est partagée. La configuration sera similaire.

Alors que la parole n'est plus demandée, le Président soumet la délibération au vote.

A l'unanimité (14 voix, dont 4 PLR, 4 Centre, 5 Alternative et 1 Indépendant), le Conseil municipal approuve la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'études d'un montant de CHF 150'000.-- (cent cinquante mille) TTC destiné au financement des études (phase SIA 31-33) du projet de renaturation et de réaménagement du Nant des Châtaigniers, secteur de la future Résidence des Seniors – ruisseau du Vengeron.

6. Motions

Néant.

7. Résolutions

Néant.

8. Pétitions

Néant.

9. Interpellations

Néant.

10. Propositions du Conseil administratif

Néant.

11. Propositions individuelles et questions

Néant.

12. Divers

12.1 Excusés

Le Président note qu'il n'a pas précédemment annoncé que Mme Chantranuwatana s'est excusée pour des raisons de santé. Par ailleurs, des biscuits sont offerts par Mme Juillerat, également excusée. Il la remercie pour son attention.

12.2 Aspect des panneaux d'informations et arrêts de bus

M. Antille soulève que certains panneaux publics d'informations présentent une partie supérieure craquelée. Il demande s'il est envisagé d'améliorer leur aspect. Également des branches ne sont pas régulièrement nettoyées à certains arrêts de bus.

M. Schwarm en prend note.

12.3 Accessibilité de la gare CFF

M. Basilio revient sur une émission de la RTS diffusée ce week-end, lors de laquelle la commune, et plus particulièrement la gare, ont été mises en avant quant à l'accessibilité aux personnes handicapées. Il est dommage que cette gare, récente, ne soit pas accessible aux usagers. En effet, une personne handicapée ne pourrait pas monter la pente seule.

M. Pasche connaît le président de l'association *En fauteuil roulant* qui apparaît dans l'émission. M. le Maire lui a transmis son regret de ne pas avoir annoncé cette visite. Dans le premier projet de rénovation de la gare, un ascenseur était prévu par la commune, tenant compte de la proximité de la fondation Clair-Bois. Mais cette décision relevait des CFF.

13. Questions du public

Néant.

Constatant l'absence d'autres interventions, le Président déclare la séance levée à 19h35.

* * *

Le Président	: Laurent THURNHERR
La Vice-Présidente	: Isabelle JULIEN
Le Deuxième Vice-Président	: Jean-René ANTILLE
La Rédactrice du P.-V.	: Elodie SIERRO